



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Bordeaux, le 25 avril 2017

Service : régional de la forêt et du bois

Tél. : 05 56 00 42 07

Courriel : marion.grua@agriculture.gouv.fr

PRFB : Groupe 3 « risques »

le 11/04/2017 15h00 à la maison de la forêt. Pilote USSA

PJ : Présentation CEREMA Evaluation environnementale
Présentations DRAAF PRFB/Risque et sanitaire
Liste des inscrits au groupe de travail

La commission régionale de la forêt et du bois a identifié 3 enjeux/axes qui vont être développés dans ce groupe de travail :

- mieux connaître et anticiper la vulnérabilité des massifs forestiers
- définir une stratégie de DFCI à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, en s'appuyant sur les acquis du massif des Landes de Gascogne
- améliorer la surveillance des massifs forestiers et la gestion préventive vis à vis des risques

L'équilibre sylvo-cynégétique sera traité dans la commission paritaire créé au sein de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

En préambule, le CEREMA présente la démarche d'évaluation environnementale qui sera conduite de façon itérative tout au long de l'élaboration du PRFB ; la DRAAF présente le cadre réglementaire et les grands enjeux.

1 – Risque feu de forêt

Le groupe fait le constat que l'aléa est très hétérogène au niveau de la région Nouvelle Aquitaine , qui se traduit notamment par un contexte réglementaire [L133-1 territoire particulièrement exposé au risque zone sud (ex Aquitaine et Poitou Charente)/hors zone sud (ex Limousin)], une culture de la gestion du risque et une organisation différents.

Action 1 : Connaissance de l'aléa risque feu de forêt en Nouvelle Aquitaine actuel et de son évolution prévisible dans un contexte de changement climatique

- inventaire et cartographie des données feux de forêt pour dresser l'état des lieux
- mise en place d'un monitoring en fonction des enjeux

Action 2 : définition d'une stratégie régionale pour la prise en compte du risque incendie :

- PFCI au niveau régional, départemental, par massif ...
- Etude de la faisabilité /opportunité de l'extension du modèle d'organisation des Landes de Gascogne

Action 3: Animation d'un réseau « feu de forêt » pour partager l'analyse du niveau de risque et le niveau d'organisation pour y répondre, développement d'une culture du risque

- identifier les partenaires et structurer le réseau
- simplification, harmonisation et intégration des procédures : opportunité des PPRIF, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, règlement interdépartementaux de PFCI, mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD)...

Action 4 : Sensibilisation globale au risque feu de forêt par une communication ciblée et cohérente.

Le pilote et la DRAAF préparent un état des lieux des connaissances de l'aléa et des enjeux, proposeront les grandes lignes d'une stratégie régionale pour la prise en compte du risque incendie et une première rédaction de fiches actions. Ces travaux seront mis à disposition des membres du groupe de travail une dizaine de jours avant la prochaine réunion.

2 – Sanitaire

Le service santé des forêts de la DRAAF présente l'organisation de la surveillance sylvosanitaire des massifs forestiers de la Nouvelle Aquitaine, expose les principaux problèmes sanitaires rencontrés, explique la gouvernance sanitaire et la catégorisation des dangers sanitaires, et liste les principaux moyens de prévention des risques :

- bonnes pratiques de gestion forestière et formation du sylviculteur pour prévenir les risques
- anticiper les risques d'introduction
- renforcer le système de vigilance : renforcement du maillage de surveillance et développement de nouveaux outils de surveillance
- mise en œuvre de lutte collective

Des premières pistes d'action sont évoquées :

Action 1 : renforcer le système de vigilance :

- maintenir les moyens des CO, cibler la surveillance sanitaire sur les organismes qui ont un fort impact (santé, économique, environnementaux ...)
- encourager et faciliter les remontées d'information du terrain de la part de tous les gestionnaires forestiers
- développer un réseau interrégional et transfrontalier
- développer de nouveaux outils de surveillance

Action 2 : anticiper les risques d'introduction

- travail de filière avec les acteurs impliqués dans les importations
- communication envers le grand public sur l'impact des importations

Action 3 : investir pour prévenir les risques

- sur la recherche /développement sur la gestion forestière,
- divulguer/promouvoir au travers des actions de communication/formation du développement forestier les bonnes pratiques de gestion forestière
- sur des programmes d'amélioration génétique,
- sur des applications en surveillance sanitaire des nouvelles technologies de télédétection.

Le pilote et la DRAAF travailleront sur ces axes pour soumettre au groupe, une dizaine de jours avant la prochaine réunion, une proposition de fiches actions.

3 – tempête

Les réflexions dans le cadre de l'élaboration du PRFB seront mutualisées avec le travail de déclinaison du plan national tempête en plan régional, et les acquis de l'expérience des 2 dernières tempêtes seront intégrés.

Actions identifiées :

- 1 : mise en place d'un réseau de plateforme de stockage
- 2 : rédaction d'un plan régional de gestion de crise tempête
- 3 : connaissance de l'aléa et prévention du risque tempête

4–RTM/Littoral

La DRAAF et l'ONF proposeront un état des lieux des enjeux et des actions dans le cadre du PRFB lors d'une prochaine réunion du groupe de travail risque.

Prochaine réunion le 14 juin, probablement à Angoulême pour faciliter la participation des partenaires de l'ex Poitou Charente et ex Limousin, horaires à confirmer.

Mise à disposition de documents de préparation début juin.